



Bayonne, le 16 juillet 2021,

Monsieur ETCHEGARAY Jean-René Président de la C.A.P.B et du CIAS Pays Basque 15, Avenue Foch 64100 Bayonne

Objet: Centre de formation des apprentis.

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et du CIAS Pays Basque,

Le Centre de formation des apprentis est une entité datant de 1973, historiquement rattaché à l'agglomération Pays Basque ou au entités antérieures.

Centre de formation extrêmement important au niveau sociaux économiques, cette structure permet depuis des décennies de répondre aux attentes des professionnelles de l'hôtellerie restauration et commerce.

Aujourd'hui les perspectives du CFA sont multiples, nous dirions même qu'il est à la croisée des chemins.

1/ Déménagement du CFA

La Cfdt au sein des instances paritaires de la CAPB interrogent depuis plusieurs années sur l'avancée du dossier du rapprochement du CFA communautaires vers le site de la Chambre des métiers du Pays Basque au boulevard Aritxague.

Aucune réponse ne nous a été formulée pouvant nous rassurer quant à une perspective calendaire. De plus au sein du conseil de perfectionnement, les représentants des personnels du CFA ont interrogé de nombreuses fois les membres de l'exécutif. Là aussi, aucune réponse satisfaisante n'a été apportée.

La Cfdt de la CAPB a lors d'un comité technique de la CAPB introduite une question sur le sujet. Son argumentation s'est basée sur le début des travaux du musée Bonnat Helleu. En effet le besoin d'espace vital pour l'établissement municipal sera sans doute un impératif pour assurer le développement de cet espace culturel majeur pour la ville de Bayonne.

Les locaux du CFA étant à proximité du futur musée Bonnat Helleu, nous nous

permettons d'extrapoler et il nous vient à imaginer que le déménagement du CFA vers la CDM risque de s'accélérer à la lumière du début des travaux en ce mois de Juin.

Aussi pourrions-nous avoir des assurances sur le projet de déménagement du CFA, les agents de la structure sont dans l'attente depuis de nombreuses années sur cette question.

2/ Fonctionnement d'usage

Si un déménagement vers le CDM est d'actualité dans les mois à venir, il est d'ores et déjà impératif de porter une réflexion sur les fonctionnements futurs connexes entre les deux entités imbriquées dans un même lieu.

Gouverner s'est prévoir a-t-on coutume de dire, et en cela pouvoir commencer à investir ces champs est une des garanties de la réussite du projet.

Attendre les derniers instants pour poser la question des fonctionnements d'usages dans les deux structures cohabitantes, risqueraient de cristalliser des situations pouvant paraitre complexes.

3/ Statut des agents formateurs

Les agents du CFA ont aujourd'hui un positionnement exotique au sein de notre collectivité.

En effet la compétence portée depuis des années par les différents EPCI, District, CABAB, ACBA et aujourd'hui CAPB, relèverait plutôt du champ obligataire du Conseil Régionale de la Nouvelle Aquitaine (Apprentissage).

En cela la Chambre des métiers du Pays Basque répond aux critères d'éligibilité à cette compétence, avec des métiers et convention collective attenante.

Aujourd'hui si les personnels du Service Administratif et Financier du Centre de formation des apprentis de la CAPB sont bien intégrés dans les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale, il n'en ait pas de même pour les agents en charge de la formation.

Aucun cadre d'emploi ayant pour dénomination « Professeur d'enseignement général et/ou technique » n'existe dans la fonction publique territoriale.

Ce sujet entraine des schémas de précarisations préjudiciables pour ces acteurs essentiels de la formation.

Ces agents sont donc portés sur des cadres d'emplois de rattachement ne correspondant pas à leur métier.

En cela l'hypothétique rapprochement des deux structures dans un même lieu posera des questions légitimes en termes de carrière, de valorisation et de perspectives statutaires réglementaires pour nos collègues formateurs.

La Cfdt souhaite pouvoir ouvrir ce débat en toute sérénité afin de connaître le champ des possibilités qui nous est offert pour donner à nos collègues formateurs une vision et des objectifs à long terme.

4/ Temps de travail agent en charge de la formation

Dans l'attente d'une avancée concrète sur les sujets abordés précédemment, nous souhaitons évoquer avec vous la question du temps de travail pour les agents en charge de la formation.

Aujourd'hui le temps de travail d'un formateur se scinde en deux : Les temps dit de face à face pédagogique et les temps dit de préparation.

Aujourd'hui les agents en charge de la formation émargent à un temps hebdomadaire de 39h sur site.

Sur ce temps de travail sont impactées les deux missions décrites ci-avant.

La crise sanitaire est venue bousculer les organisations. En cela, les temps de préparations ont été pris sur du temps de télétravail.

Ce fonctionnement a remis en exergue l'ambiguïté latente depuis des années de l'obligation qui est faite aux formateurs d'être en présentiel sur site pour leurs temps de préparation.

Du fait de la pandémie, les fonctionnements mis en place avec le recours au télétravail pour les temps de préparation, ont démontré que les temps de présentiels sur ces moments pouvaient faire l'objet d'une nouvelle approche.

La Cfdt souhaite sous l'effet conjugué de l'harmonisation des pratiques salariales et sociales dû à la création de la CAPB et les chamboulements liés à la crise sanitaire, ouvrir des travaux sur cette question du temps de travail pour ces agents.

Dans l'attente d'un retour de votre part, , veuillez recevoir, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et du CIAS Pays Basque, nos meilleures salutations.

Pour la section syndicale de la CFDT de la CAPB.

Laurent Roux Secrétaire Général CFDT CAPB-CIAS Pays Basque



- → Copie M Laflaquière 14ème Vice-président CAPB Enseignement supérieur, recherche et formation Pilotage du CPER Commande Publique
- → Copie M Bochard Directeur Général des Services
- → Copie M Evrard Directeur Général Adjoint des Ressources
- → Copie Mme Tapaio Directrice des Ressources Humaines